



**Décisions et Résolutions adoptées  
à la 134<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café**

**6 et 7 octobre 2022**

Ouverture du Conseil.....	2
Point 1 : Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2: Voix .....	3
Point 3 : Accord international de 2022 sur le Café (AIC) .....	3
Point 4 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché.....	7
Point 5 : Questions financières et administratives.....	9
Point 6 : Durabilité et partenariats.....	11
Point 7 : Conférence mondiale du Café .....	14
Point 8 : Réglementations du secteur du café et vérifications nécessaires.....	15
Point 9 : Rapport des réunions des comités et autres organes.....	17
Point 10 : Bureaux et comités.....	21
Point 11 : Pouvoirs.....	24
Point 12 : Réunions futures.....	24
Point 13 : Questions diverses.....	25
Séance de clôture.....	25

## Ouverture du Conseil

1. M. Iván Romero-Martínez (Ambassadeur du Honduras) a présidé la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café qui s'est tenue à Bogotá (Colombie) les 6 et 7 octobre 2022, conformément à la décision prise par le Conseil à sa 132<sup>e</sup> session tenue en avril 2022.

2. Le Président du Conseil a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les Membres et en les remerciant de leur présence à la 134<sup>e</sup> session du Conseil, première session à se tenir en personne après le déclenchement de la pandémie de covid-19. Il a également remercié la Fédération colombienne des caféiculteurs d'accueillir le Conseil, et le Secrétariat de l'OIC d'organiser les réunions en collaboration avec le pays hôte.

3. Après le discours d'ouverture du Président du Conseil, le Vice-Président du Conseil, M. Massimiliano Fabian, le Président de la Fédération des caféiculteurs de Colombie, M. Roberto Vélez Vallejo, et la Directrice exécutive de l'OIC, Mme Vanusia Nogueira, ont prononcé leurs discours, ainsi que le Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Brésil, M. Marcos Montes Cordeiro, par le truchement d'un message vidéo enregistré.

4. Le Ministre des finances et du crédit public de Colombie, M. José Antonio Ocampo Gaviria, a prononcé son discours à l'ouverture de la deuxième journée du Conseil (vendredi 7 octobre 2022). Le Ministre Ocampo a souligné comment l'Accord international de 2022 sur le Café marquait le début d'une nouvelle ère pour l'Organisation, une ère où les exportateurs et les importateurs travailleront ensemble et plus étroitement avec le secteur privé et la société civile pour relever les défis auxquels l'industrie du café est confrontée, notamment la durabilité, l'inclusion et l'adaptation au changement climatique, afin d'améliorer les conditions sociales et économiques des caféiculteurs et d'assurer la prospérité de leurs familles.

### **Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

5. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum nécessaire à la tenue de la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café était réuni.

6. Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document [ICC-134-0 Rev. 2](#).

**Point 2: Voix**

**Point 2.1 : Nouvelle répartition des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2021/22**

**Point 2.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2022/23**

7. Le Chef des opérations a fait rapport sur le document [ICC-134-4](#) dans lequel figure la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22 au 15 septembre 2022, qui a été calculée sur la base de la répartition initiale des voix figurant dans le document [ICC-133-1](#) et conformément à l'article 12 de l'Accord international de 2007 sur le Café. Il a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4 et a rappelé aux personnes présentes que seuls les Membres de l'Accord international de 2007 sur le Café qui ont versé leurs contributions ont le droit de voter pendant le Conseil. Il a également fait rapport sur la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2022/23 figurant dans le document [ICC-134-3](#).

8. Le Conseil a approuvé le document [ICC-134-4](#) sur la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2021/22 et le document [ICC-134-3](#) sur la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2022/23.

**Point 3 : Accord international de 2022 sur le Café (AIC)**

9. Le Président du Conseil a présenté le projet de résolution sur la signature de l'AIC de 2022 à Bogotá (Colombie), tel qu'il figure dans le document [WP-Council 326/22](#)<sup>1</sup>.

10. Le Conseil a approuvé la résolution qui assure le cadre juridique nécessaire à la cérémonie de signature de l'AIC de 2022 à Bogotá (Colombie).

11. Le Président a invité les représentants des Membres de l'OIC à présenter leurs instruments de pleins pouvoirs et à procéder à la signature de l'Accord international de

---

<sup>1</sup> Publié ultérieurement sous la cote [Résolution 478](#), dont le texte est joint aux présentes Décisions.

2022 sur le Café. Les pays ci-après ont signé l'Accord international de 2022 sur le Café à Bogotá (Colombie) : Brésil, Colombie, Costa Rica, Nicaragua, Panama, Pérou, Togo et Venezuela.

12. La déléguée du Costa Rica a exprimé sa gratitude pour l'occasion qui lui était donnée de signer l'AIC de 2022, ainsi que le soutien du Costa Rica au mandat renouvelé de l'Organisation internationale du Café, car il reflète les intérêts véritables des producteurs et des consommateurs.

13. Le délégué de la Colombie a encouragé les pays à signer rapidement l'AIC de 2022 afin de fournir à l'Organisation les outils nécessaires pour passer des paroles aux actes.

14. Dans sa déclaration, le délégué du Nicaragua a exprimé sa grande satisfaction d'être l'un des premiers pays à signer l'AIC de 2022 et a souligné comment le nouvel accord contribuerait à renforcer l'Organisation tout en assurant des moyens de subsistance durables accrus aux petits producteurs.

15. La déléguée du Panama a remercié la Fédération colombienne des caféiculteurs pour son hospitalité et a souligné que l'AIC de 2022 représentait une étape importante pour l'ensemble de la chaîne de valeur du café en créant un véritable espace de dialogue entre les secteurs public et privé, y compris la société civile. Se référant à la production de café du Panama, elle a souligné le rôle clé joué par les communautés autochtones et s'est engagée à contribuer à toutes les initiatives de l'OIC qui apporteront la prospérité au secteur, en particulier aux producteurs les plus vulnérables.

16. Le délégué du Pérou a exprimé sa gratitude à tous les délégués qui ont joué un rôle actif dans le processus de révision de l'Accord, ainsi qu'au Secrétariat de l'OIC. Il a souligné comment le nouvel Accord de 2022 rendrait les travaux de l'Organisation plus efficaces grâce à des liens plus étroits avec le secteur privé et à un Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) consolidé.

17. Le délégué du Togo a remercié les Membres de l'OIC au nom du Président du Togo et a félicité la Directrice exécutive. Il a exprimé sa confiance dans la capacité de l'Organisation à renforcer une dynamique de production caféière durable et a appelé l'OIC à consacrer ses meilleurs efforts aux petits planteurs et producteurs.

18. Le délégué du Venezuela a remercié toutes les délégations présentes au nom du Président du Venezuela et a souligné plusieurs améliorations dans la production nationale de café en termes d'atténuation des changements climatiques, de programmes de formation, d'inclusion des femmes et de partenariats entre les secteurs public et privé.
19. Le Président du Conseil a remercié tous les pays qui ont signé l'Accord et a rappelé aux Membres que l'AIC de 2022 resterait ouvert à la signature jusqu'au 30 avril 2023, et ouvert à la ratification jusqu'au 31 juillet 2023 au siège du Dépositaire à Londres. Il a encouragé les délégations présentes à mobiliser rapidement leurs autorités locales et à obtenir les pouvoirs nécessaires à la signature si elles ne l'ont pas encore fait.
20. Le Président du Conseil, en sa qualité de représentant du Honduras, a informé les Membres que, en raison d'une urgence environnementale en Amérique centrale, la Présidente du Honduras a dû annuler son voyage en Colombie et, par conséquent, a dû reporter la signature de l'Accord.
21. Le délégué de l'Union européenne a indiqué que la procédure de signature était en bonne voie et serait achevée dans quelques mois.
22. Le délégué du Mexique a remercié les Membres et le Secrétariat pour le travail effectué pendant le processus de rédaction du nouvel AIC et a informé les Membres que les procédures du pays pour la signature de l'Accord étaient déjà en cours.
23. La déléguée de la Suisse s'est félicitée du nouvel Accord, qui constitue une étape vers l'amélioration de la durabilité et de la gouvernance de l'ensemble du secteur et de la chaîne de valeur du café, et a indiqué que l'Accord de 2022 avait été approuvé par le Conseil fédéral suisse fin septembre 2022. Elle a informé le Conseil que la signature de l'Accord devrait avoir lieu avant la fin de 2022.
24. La déléguée de la Norvège a souligné que l'Accord de 2022 représentait une étape importante et un instrument permettant de soutenir le secteur du café d'une manière nouvelle et innovante. Elle a informé les Membres que les procédures de signature de la Norvège devraient être finalisées début 2023.
25. Le délégué du Kenya a réitéré le soutien de son pays à l'Accord de 2022 en tant qu'outil permettant de promouvoir un engagement plus solide entre les parties prenantes, et de relever les défis auxquels le secteur du café est confronté. Il a informé le Conseil que le Gouvernement kényan transmettrait son approbation de l'Accord de 2022 dans les trois

prochains mois, les élections nationales de septembre 2022 ayant légèrement retardé le processus de signature.

26. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait rapport sur la nomination du nouveau Ministre du café, tout en soulignant l'importance de l'industrie du café et de l'ensemble du secteur pour le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Il a également informé le Président du Conseil que le Ministre du café avait reçu les pleins pouvoirs pour signer l'Accord et s'était engagé à le faire à Londres dans un proche avenir.

27. Le délégué du Népal a informé les Membres que le Népal signerait l'AIC de 2022 au siège de l'Organisation.

28. Le délégué de la Fédération de Russie a déclaré que l'Accord de 2022 était un signe clair de progrès pour le secteur mondial du café et a informé les Membres que le Gouvernement de la Fédération de Russie était au milieu de ses procédures internes pour la signature de l'Accord de 2022.

29. Le délégué du Japon a souligné l'importance du renforcement de la collaboration avec le secteur privé comme moyen d'augmenter la consommation pour le bénéfice des pays consommateurs et producteurs. Il a également informé les Membres que les procédures internes pour la signature de l'AIC 2022 étaient en cours.

30. La déléguée de l'Indonésie a souligné que l'Accord de 2022 réaffirmait le rôle de l'Organisation en tant qu'instance de consultation intergouvernementale visant à faciliter le commerce international et à accroître la transparence et l'accès aux informations pertinentes tout en promouvant une économie caféière durable et la résilience des communautés locales et des caféiculteurs. Elle a informé le Conseil que les procédures internes étaient en cours de finalisation en vue de la signature de l'Accord de 2022 à Londres dans un proche avenir.

31. Le délégué de l'Inde a félicité tous les Membres qui ont signé l'Accord et a informé le Conseil que l'AIC de 2022 faisait l'objet de consultations actives au plus haut niveau du Gouvernement indien. Il a confirmé que la signature de l'Accord par l'Inde devrait avoir lieu avant la prochaine session du Conseil.

32. La déléguée des Philippines a souligné l'importance des travaux de l'Organisation et son rôle essentiel dans l'aide au secteur du café, non seulement pour atténuer les effets de la pandémie, mais également pour trouver des moyens de promouvoir des projets

durables et le développement du marché au profit de l'ensemble de la communauté caféière mondiale. Elle a rappelé l'adoption d'une résolution à la session de juin du Conseil, demandant au Secrétariat de formuler une proposition de mécanismes transitoires pour les Membres exportateurs comme les Philippines, qui seraient affectés par une augmentation significative de leurs contributions dans le cadre du nouvel Accord. Elle a également exprimé l'espoir que tous les Membres de l'OIC bénéficieront du nouvel Accord de 2022.

**Point 4 : Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché**

**Point 4.1 : Proposition de thème de l'OIC pour l'année caféière 2022-23**

33. La Directrice exécutive a fait rapport sur les travaux de l'Organisation et a commencé par décrire son engagement auprès des Membres et son action en faveur du secteur du café, en donnant un aperçu des visites et voyages officiels qu'elle a effectués, à l'invitation des gouvernements et des partenaires, depuis sa prise de fonctions en mai 2022. Il s'agit notamment de réunions avec plusieurs Membres de l'OIC à Londres et de la participation à des événements et à des conférences en Europe et en Afrique, organisés en partenariat avec les gouvernements des Membres, des agences de développement international et des ONG, ainsi que le secteur privé, et largement financés par eux.

34. Après avoir fait rapport sur la situation et les tendances du marché pour l'année caféière 2021/22, la Directrice exécutive a fait rapport sur la mise en œuvre du Programme des activités pour 2021/22, en se concentrant principalement sur les réalisations et les résultats obtenus en matière de sensibilisation et de connaissances, de partenariat et de développement de projets, de mobilisation de fonds et de promotion de la consommation de café (y compris la campagne de la Journée internationale du Café pour 2022).

35. Enfin, la Directrice exécutive a fait part aux Membres d'une série de priorités qu'elle a identifiées pour l'année caféière 2022/23, axées sur un engagement encore plus grand avec les Membres de l'OIC et les autres parties prenantes du café, la mobilisation de fonds, l'établissement de partenariats concrets avec les donateurs et les institutions financières internationales, et l'accroissement du nombre de Membres.

36. Le Chef des opérations a fait rapport sur le thème proposé par l'OIC pour l'année caféière 2022/23, "L'économie circulaire du café", soulignant l'importance du partage des technologies, des bonnes pratiques et des solutions qui créeront de nouvelles opportunités de création d'emplois et de revenus.

37. Le délégué du Brésil a exprimé son plein soutien au travail déjà réalisé et à mettre en œuvre par la Directrice exécutive et le Secrétariat. Il a également souligné la nécessité d'optimiser les travaux de l'Organisation, en les rendant moins bureaucratiques et plus efficaces. Il a également suggéré d'organiser un séminaire sur des sujets pertinents pour le secteur du café pendant la semaine des réunions connexes afin d'utiliser au mieux le temps disponible.

38. En ce qui concerne la proposition présentée par le Brésil, le délégué de la Colombie a suggéré que le séminaire comprenne des exposés des centres et instituts de recherche sur le café basés dans les pays Membres de l'OIC afin que toutes les délégations puissent être informées des derniers développements en matière de recherche scientifique. Il a également évoqué la nécessité pour l'OIC de changer le discours sur le concept de "revenu minimum vital" et a suggéré d'axer le dialogue sur la "prospérité" des producteurs de café.

39. La déléguée du Salvador a souligné la nécessité de définir des objectifs clairs pour l'Organisation et des stratégies pour les atteindre, et a suggéré que ceux-ci soient inclus dans le plan d'action de l'OIC.

40. La déléguée du Costa Rica s'est fait l'écho des déclarations du délégué de la Colombie en ce qui concerne le concept de "prospérité" et a félicité la Directrice exécutive pour sa présentation, en soulignant qu'elle contenait déjà un plan stratégique très bien défini. Elle a également suggéré qu'une réserve de talents de ressources humaines et d'experts du café des pays de l'OIC soit constituée et partagée pour soutenir les travaux de l'Organisation.

41. Le délégué du Kenya a remercié la Directrice exécutive pour sa présentation et a salué l'identification efficace des domaines prioritaires pour la réalisation du mandat de l'Organisation. Il a également souligné l'importance et la nécessité d'élaborer un plan stratégique afin d'atteindre les objectifs identifiés.

42. Le délégué de la Colombie a appuyé la proposition du Costa Rica de créer une réserve d'experts du café et a appelé les Membres à s'engager envers l'Organisation et à soutenir ses travaux également en termes de ressources humaines.

43. La Directrice exécutive a précisé que, dans le cadre du budget administratif et du Programme des activités pour l'année caféière 2022/23, le Secrétariat préparera une proposition conceptuelle pour l'élaboration d'un nouveau plan stratégique quinquennal qui sera soumise aux Membres pour approbation. Elle a confirmé l'enthousiasme et la



disponibilité du Secrétariat à travailler avec des experts des pays Membres de l'OIC et à poursuivre l'élaboration d'un projet visant à recevoir des contributions en nature de leur part, ainsi qu'à envisager la possibilité d'organiser des événements pour mobiliser des fonds pour les travaux de l'Organisation.

44. Le Conseil a pris note du rapport présenté par la Directrice exécutive et a approuvé "L'économie circulaire du café" comme thème de l'OIC pour l'année caféière 2022/23.

**Point 5 : Questions financières et administratives**

**Point 5.1 : Comité des finances et de l'administration**

45. Le Président du Comité des finances et de l'administration (CFA) a rendu compte des 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions tenues respectivement le 14 septembre et le 3 octobre 2022. Le Comité a souligné la nécessité pour les Membres de s'acquitter rapidement de leurs contributions afin d'assurer la viabilité économique de l'Organisation, d'aider le Secrétariat à employer et à optimiser le budget et d'entreprendre les activités prévues.

46. Le Conseil a pris note du rapport du Président du Comité des finances et de l'administration.

**Point 5.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés**

47. Le Président du CFA a présenté le rapport de la Cheffe du Service financier et administratif sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés, figurant dans le document [FA-333/22](#). Au 31 août 2022, il restait environ £399 000 d'arriérés au titre de l'exercice en cours et £640 000 au titre d'exercices antérieurs. Le Président a noté que depuis cette date, deux Membres avaient versé leurs contributions, à savoir le Népal pour l'année caféière 2021/22, et la Bolivie, qui a partiellement couvert ses arriérés au titre d'années caféières antérieures.

48. Le Président du Conseil a déclaré que le Gabon et le Mexique venaient également de verser leurs arriérés de contributions au titre de l'année caféière 2021/22.

49. Le Président a également informé les Membres d'une lettre de la Bolivie par laquelle ce pays a demandé la mise en place d'un plan de paiement échelonné pour régler ses arriérés de contributions à l'Organisation ([FA 337/22](#)). La Bolivie a accepté le plan suivant proposé par le Secrétariat : un premier versement de £4676,97 à effectuer avant le 31 mars 2023 ; un deuxième versement de £4676,97 à effectuer avant le 31 mars 2024 ; et un troisième versement de £4676,97 à effectuer avant le 31 mars 2025.

50. Le Président du Conseil a noté que la Bolivie devrait soumettre une lettre d'engagement de paiement des contributions pour l'année caféière 2022/23 et du plan de paiement susmentionné avant la date de la prochaine réunion du CFA.

51. Le délégué de la Colombie a proposé de confier à la Directrice exécutive un mandat très clair lui permettant de travailler activement à l'augmentation du nombre de Membres et à la réintégration de Membres très importants qui se sont retirés de l'Organisation.

52. Le Conseil a pris note du rapport du Président du CFA.

53. Le Conseil a approuvé le plan de paiement de la Bolivie, sous réserve : i) d'une confirmation écrite de l'Union européenne, de l'Indonésie et du Japon à la suite de consultations avec leurs capitales ; et ii) de la réception d'une lettre officielle d'engagement de la Bolivie à verser ses contributions pour l'année caféière 2022/23 avant la prochaine réunion du CFA.

### **Point 5.3 : Programme des activités pour l'année caféière 2022/23**

54. Le Président du CFA a informé les Membres que le Chef des opérations avait présenté un résumé du Programme des activités pour l'année caféière 2022/23 (document [FA-332/22 Rev. 1](#)) à la réunion de septembre 2022. Le CFA a noté l'importance du Programme des activités et a souligné la nécessité de disposer, chaque fois que possible, d'un niveau de détail encore plus élevé pour l'allocation des fonds destinés aux consultants et aux services externes. Les Membres ont décidé que le Programme des activités devrait être considéré en relation avec le budget final approuvé pour 2022/23 et en faire partie intégrante.

55. Le Conseil a approuvé le Programme des activités pour l'année caféière 2022/23 figurant dans le document [FA 332/22 Rev. 1](#)<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Publié ultérieurement sous la cote [ICC-134-7](#).

**Point 5.4 :                   Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2022/23**

56. Le Président du CFA a fait rapport sur le projet de budget administratif pour l'exercice 2022/23, figurant dans le document [FA-318/22 Rev. 1](#), en soulignant que l'augmentation proposée était due à un redressement partiel par rapport aux budgets d'urgence des deux derniers exercices, à un retour partiel au régime de travail antérieur à la covid-19, et à un ajustement pour l'inflation actuelle. Le Président du CFA a noté que les Membres du Comité avaient recommandé l'approbation du document par le Conseil.

57. Le Conseil a approuvé le projet de budget administratif pour l'exercice 2022/23 figurant dans le document [FA-318/22 Rev. 1](#)<sup>3</sup>.

**Point 6 :                   Durabilité et partenariats**

**Point 6.1 :               Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café**

58. Le Chef des opérations a fait rapport sur la réunion du GTPPC réservée aux sherpas qui s'est tenue le 4 octobre et sur le 4<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux qui s'est tenu le 5 octobre 2022. En ce qui concerne la réunion du GTPPC réservée aux sherpas, il a noté que, suite à la signature de la Déclaration de Londres par la Louis Dreyfus Company en septembre 2022, la majorité des grands négociants faisaient partie du Groupe de travail. Il a ensuite souligné : i) l'amélioration des travaux du sous-groupe "Pays importateurs du Domaine technique de travail TWS3 : Politiques et institutions du marché" suite à l'engagement actif et au leadership de l'Union européenne ; ii) le retour d'information positif de plusieurs Membres exportateurs où des activités du GTPPC sur le terrain étaient en cours, comme l'ont signalé les Membres de l'OIC eux-mêmes ; et iii) l'engagement et la collaboration solides avec l'agence de développement allemande GIZ, et son soutien étendu à l'OIAC et à Promecafe par le biais du GTPPC. Il a également rappelé aux personnes présentes que, au sein du Groupe de travail, deux sièges de sherpas du secteur public, un pour les Membres exportateurs et un pour les Membres importateurs de l'OIC, étaient vacants. Enfin, le Chef des opérations a informé les Membres que, dans le cadre du 4<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, les représentants du secteur privé ont approuvé le communiqué commun rédigé en collaboration avec les Membres de l'OIC et figurant dans le document [CPPTF-8/22](#).

---

<sup>3</sup> Publié ultérieurement sous la cote [ICC-134-6](#).

59. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a déclaré que le Togo occuperait l'un des sièges vacants et a souligné que le Groupe de travail gagnerait à revoir son mode opératoire pour maintenir son dynamisme et son efficacité.

60. Le délégué de l'Union européenne a félicité l'Organisation pour le travail très ambitieux réalisé au sein du Groupe de travail et pour les progrès accomplis en ce qui concerne la feuille de route du GTPPC. Il a remercié le Gouvernement allemand pour son soutien aux activités du GTPPC et, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, il a informé le Conseil qu'aucune candidature n'avait été présentée pour le siège vacant.

61. Le délégué du Mexique, s'exprimant également en sa qualité de sherpa du secteur public du GTPPC, a remercié l'Organisation pour les activités mises en œuvre dans son pays et a souligné que la réussite du Groupe de travail dépendra non seulement du travail du Secrétariat, mais aussi des efforts déployés par les Membres au niveau national, ainsi que du niveau de collaboration entre les Membres exportateurs et les Membres importateurs.

62. Le délégué du Kenya a souligné qu'il était important de veiller à ce que la structure, les activités et la feuille de route du GTPPC restent axées sur la prospérité et les revenus des agriculteurs.

63. Le délégué de la Colombie a mis l'accent sur le rôle clé de gestion de la Directrice exécutive et du Secrétariat, en soulignant qu'en plus d'exécuter les décisions du Conseil, ils doivent présenter des initiatives et faire des propositions au Conseil.

64. Le Président du Conseil a noté que les Membres avaient donné à la Directrice exécutive le pouvoir de présenter des propositions, de contacter des partenaires potentiels et de suggérer des stratégies pour accroître le nombre de Membres, toujours en accord avec le Président.

65. Le Conseil a approuvé le communiqué contenu dans le document [CPPTF-8/22](#)<sup>4</sup> et a pris note que le Togo avait été nommé sherpa du secteur public pour les Membres exportateurs.

---

<sup>4</sup> Publié ultérieurement sous la cote [ICC-134-8](#).

**Point 6.2 : Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération**

66. Le Chef des opérations a fait rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et a fait le point sur les protocoles d'accord en cours avec Global Coffee Platform, Sustainable Coffee Challenge, l'International Women's Coffee Alliance et l'Association africaine des cafés fins. Il a également informé les délégués des intentions du Secrétariat et des travaux en cours pour renouveler le protocole d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et pour conclure un nouveau protocole d'accord avec Global Coffee Platform, ainsi que pour formaliser la collaboration avec l'Organisation interafricaine du café (OIAC), le Programme régional de coopération pour le développement technologique et la modernisation de la production du café (PROMECAFE) et la Fédération des cafés de l'ANASE (FCA).

67. La Directrice exécutive de Global Coffee Platform, Mme Annette Pensel, a fait un exposé sur le processus de renouvellement du protocole d'accord susmentionné. Elle a réaffirmé la volonté et le désir de Global Coffee Platform de continuer à collaborer avec l'Organisation et, en réponse à une question posée par le délégué du Brésil sur l'impact réel du protocole d'accord susmentionné, elle a également donné un aperçu des résultats concrets obtenus dans le cadre du protocole d'accord avec l'OIC et au sein du GTPPC.

68. Le Président du Conseil a demandé que la Directrice exécutive prenne contact avec les organisations et les parties prenantes du café avec lesquelles l'Organisation a signé un protocole d'accord pour obtenir des précisions sur les activités mises en œuvre et les résultats obtenus à ce jour. Il a également demandé qu'un rapport sur ce sujet soit présenté à la prochaine session du Conseil.

69. Le Conseil a pris note du rapport sur les protocoles d'accord et les accords de coopération, a accepté la proposition du Président et a demandé au Secrétariat de préparer un rapport sur les principaux résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des protocoles d'accord de l'Organisation, qui sera présenté au Conseil.

**Point 6.3 : Production de café durable au Brésil**

70. Une vidéo sur la production durable de café au Brésil, promue par le Conseil national brésilien du café (CNC), a été diffusée. Après la vidéo, M. Silas Brasileiro,

représentant du CNC, a donné un aperçu d'un projet mis en œuvre pour conserver l'eau grâce à la production de café.

71. M. Otávio Maia, représentant de l'Institut brésilien d'assistance technique et de vulgarisation rurale (EMATER) et membre de la délégation du Brésil, a donné aux Membres un aperçu du travail mis en œuvre par l'EMATER dans l'État de Minas Gerais.

72. Le délégué du Brésil a en outre informé les Membres qu'une mission de formation (voyage d'étude technique) au Brésil serait organisée en avril 2023 au profit de 15 délégués de Membres de l'OIC et d'un membre du personnel du Secrétariat de l'OIC.

73. En réponse à la délégation de la Côte d'Ivoire, le délégué du Brésil a précisé que les critères de sélection des 15 délégués qui se rendront au Brésil seront communiqués prochainement par le Secrétariat.

<p>74. Le Conseil a pris note de la vidéo et de l'intervention du Brésil sur la production durable de café et s'est félicité de la nouvelle du voyage d'étude technique qui sera organisé par le Brésil.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### **Point 7 : Conférence mondiale du Café**

75. Le délégué de l'Inde a rappelé aux Membres présents que la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café (CMC) devait initialement se tenir à Bangalore en 2020 mais a dû être reportée en raison de la pandémie de covid-19. Il a également informé les Membres que l'Inde assumerait la présidence du G20 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023 et qu'il lui serait donc difficile d'accueillir les réunions de la CMC et de l'OIC au début du mois de septembre 2023, comme l'avait approuvé le Conseil à sa 131<sup>e</sup> session (extraordinaire). Conformément à la communication diffusée sous la cote [ED-2417/22](#), le délégué de l'Inde a proposé de tenir la CMC pendant la semaine du 10 au 15 juillet 2023, tout en soulignant l'impact positif de la tenue de l'événement parallèlement au G20 en termes de visibilité pour le secteur du café. Une vidéo promotionnelle contenant des informations supplémentaires sur l'événement a été diffusée.

76. La Directrice exécutive a remercié l'Inde d'avoir confirmé qu'elle accueillerait la Conférence mondiale du Café en 2023 et s'est félicitée de la proposition faite, notant que la plupart des pays du G20 sont également Membres de l'Organisation. S'agissant du

calendrier des réunions, elle a proposé de tenir la 135<sup>e</sup> session du Conseil en ligne, la 136<sup>e</sup> session et le 5<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux se déroulant à Bangalore en même temps que la Conférence mondiale du Café et les célébrations du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OIC. Elle a également suggéré d'organiser une session virtuelle de reprise de la session du Conseil d'une journée en septembre 2023 pour approuver le budget administratif de l'année caféière 2023/24.

77. Le délégué de la Colombie a exprimé son approbation de la proposition soumise par l'Inde et la Directrice exécutive, et a offert le soutien de la Colombie pour organiser la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation.

78. Le délégué de l'Inde a fait un exposé sur la stratégie de marque et de communication visant à promouvoir la Conférence mondiale du Café, ainsi qu'un aperçu des activités prévues dans le cadre de l'événement.

79. Le Conseil a approuvé la proposition visant à tenir la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café, la 136<sup>e</sup> session du Conseil et le 5<sup>e</sup> Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux en juillet 2023.

#### **Point 8 : Réglementations du secteur du café et vérifications nécessaires**

80. Le Président du Conseil a présenté le point sur la réglementation du secteur du café et la diligence raisonnable et a informé les Membres que, à son initiative, l'OIC avait prévu une réunion à Bruxelles avec le commissaire de l'UE chargé de l'environnement, des océans et de la pêche le 28 septembre 2022. Toutefois, celle-ci a dû être reportée car le commissaire était tombé malade.

81. Mme María Naranjo Barrantes, chercheuse à l'Université de Wageningen, a présenté les résultats préliminaires d'une note de synthèse indépendante sur la proposition de l'UE concernant un règlement sur les produits zéro déforestation, financée par le Groupe de travail public-privé sur le café de l'OIC. La présentation s'est concentrée sur le concept de déforestation et sur les principales implications potentielles, à la fois défis et opportunités, de la proposition de règlement de l'UE pour les pays exportateurs et les petits producteurs de café.

82. La Directrice exécutive a souligné que la présentation n'était que la phase initiale de l'étude menée par une équipe de chercheurs de l'Université de Wageningen, et le point

de départ d'une série d'actions que l'Organisation prévoit d'entreprendre afin de parvenir à un consensus entre les Membres de l'OIC sur ce sujet.

83. Se référant au contenu de la proposition de règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation, la déléguée du Costa Rica a fait part de son inquiétude quant au lien établi entre la déforestation et les produits de base et a souligné la nécessité de soutenir les pays les moins avancés plutôt que d'imposer des mécanismes.

84. Le délégué du Kenya a remercié Mme Naranjo pour son exposé approfondi et a souligné que la plupart des petits producteurs de café des pays en développement ne seraient pas en mesure d'assumer les coûts des mesures de mise en conformité avec le règlement proposé, ce qui se traduirait par une augmentation de leurs coûts d'exploitation et dresserait une barrière commerciale à l'accès aux marchés de l'UE.

85. Les délégués du Brésil, du Pérou, de la Colombie, du Burundi et des Philippines ont fait écho aux sentiments du délégué du Kenya sur l'impact que le règlement proposé aurait sur les producteurs de café, en soulignant leur préoccupation commune à l'égard du changement climatique mais les répercussions négatives que le règlement pourrait avoir sur les petits producteurs de café.

86. Le délégué de l'Inde a souligné les défis posés par la proposition de règlement de l'UE en termes de coûts de production supplémentaires et a insisté sur le fait que les caractéristiques et la complexité de la chaîne de valeur du café n'ont pas été pleinement prises en compte.

87. Le délégué du Mexique a fait écho aux sentiments du délégué de l'Inde, en soulignant comment les pays exportateurs et importateurs pourraient unir leurs forces et travailler de manière proactive pour identifier des moyens plus efficaces de suivre et de traiter la question de la déforestation et du changement climatique en général.

88. Le délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a souligné que l'entrée en vigueur du règlement de l'UE signifierait un changement brutal pour de nombreux pays producteurs, nécessitant une transformation complète de l'industrie nationale du café et de nombreux défis en termes de technologie.

89. Le représentant de Conservation International a appuyé les préoccupations de plusieurs délégués de l'OIC concernant les conséquences involontaires du règlement sur les petits producteurs et a recommandé à l'OIC d'accroître sa mobilisation et d'intensifier



le dialogue, en se concentrant davantage sur le soutien que l'Union européenne pourrait apporter aux pays producteurs pour mettre en œuvre le règlement.

90. Le délégué de l'Union européenne a noté que les débats sur la proposition de règlement et sa rédaction ont commencé il y a plusieurs années et que des consultations avec les représentants des pays producteurs ont déjà eu lieu. Il est conscient que la proposition pourrait accroître les coûts de production du café et, par conséquent, les coûts pour le consommateur final, mais il a souligné que la proposition de règlement ne visait pas à avoir un impact négatif sur les petits producteurs. Il a souligné que, comme le prévoit le règlement lui-même, l'Union européenne aidera les pays producteurs à mettre en œuvre la proposition de règlement en mettant en place des partenariats et des mécanismes de coopération. Le délégué de l'Union européenne a renouvelé l'engagement de l'UE à continuer de dialoguer aux niveaux bilatéral et multilatéral avec les pays producteurs et a encouragé les Membres à se concentrer sur les opportunités que le règlement proposé générera.

91. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié Mme Naranjo pour sa présentation et a demandé au Secrétariat de partager le cadre de référence de l'étude confiée à l'équipe de recherche de l'Université de Wageningen afin de permettre aux Membres de mieux comprendre ses objectifs et les principaux résultats attendus. Il a également suggéré que le Secrétariat présente des recommandations sur la manière d'atténuer l'impact de la réglementation européenne proposée lors de la prochaine session du Conseil.

92. Le Conseil a pris note de la présentation de Mme Naranjo Barrantes. Le Secrétariat a pris note de la suggestion présentée par la délégation de la Côte d'Ivoire.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Point 9 :</b>	<b>Rapport des réunions des comités et autres organes</b>
<b>Point 9.1 :</b>	<b>Rapport sur la conformité au Règlement sur les statistiques</b>
<b>Point 9.2 :</b>	<b>Certificats d'origine</b>
<b>Point 9.3 :</b>	<b>Table ronde sur les statistiques</b>
<b>Point 9.4 :</b>	<b>Procédures visant à résoudre les écarts significatifs dans le rapport mensuel sur les exportations/importations</b>

93. Le Président du Conseil a informé les Membres que, compte tenu de l'absence du Président et du Vice-Président du Comité des statistiques, il avait été demandé au Chef des

opérations d'assurer la présidence d'office de la 22<sup>e</sup> réunion du Comité des statistiques du 4 octobre 2022 à Bogota (Colombie).

94. En ce qui concerne le rapport sur le respect de la fourniture de données statistiques conformément au Règlement sur les statistiques, le Chef des opérations a noté avec satisfaction qu'une amélioration dans la soumission des données avait été enregistrée, et il a indiqué que plusieurs délégations avaient demandé au Secrétariat de soumettre un rapport sur la qualité des données afin d'identifier les problèmes, en particulier pour les petits pays producteurs, lors de la prochaine session du Conseil. Après avoir rendu compte des réunions de la Table ronde sur les statistiques, le Chef des opérations a également informé le Conseil que les membres du Comité des statistiques avaient recommandé au Conseil d'approuver les points suivants : i) la proposition du Brésil visant à rationaliser le processus de délivrance des certificats d'origine, telle qu'elle figure dans le document [SC-118/22](#) ; et ii) la procédure de traitement des divergences importantes dans le rapport mensuel sur les exportations/importations, proposée par le Secrétariat et figurant dans le document [SC-116/22](#).

95. Le Conseil a pris note du rapport sur le respect de la fourniture de données statistiques conformément au Règlement sur les statistiques et a approuvé les modifications proposées au processus de délivrance des certificats d'origine figurant dans le document [SC-118/22](#), ainsi que la procédure de traitement des divergences significatives dans le rapport mensuel sur les exportations/importations figurant dans le document [SC-116/22](#)).

**Point 9.5 :** Fonds spécial de l'OIC

**Point 9.6 :** Boîte à outils de développement du marché du café

**Point 9.7 :** Journée internationale du Café

**Point 9.8 :** Études et rapports

96. Le Vice-Président du Comité de la promotion et du développement des marchés, M. Aly Touré (Ambassadeur de Côte d'Ivoire), a fait rapport sur la 24<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 4 octobre 2022 à Bogotá (Colombie). Le Vice-Président a informé les Membres que le Secrétariat avait fait rapport sur : i) le Fonds spécial de l'OIC et les programmes régionaux mis en œuvre en Afrique (en partenariat avec l'OIAC), et en Asie et Pacifique ; ii) l'achèvement de la Boîte à outils OIC de développement des marchés ; iii) la campagne pour la célébration de la Journée internationale du Café 2022 ; et iv) la diffusion des rapports obligatoires sur les mélanges et succédanés figurant dans le document

[ICC-134-1](#) et sur les limites maximales de résidus (LMR) figurant dans le document [ICC-134-2 Rev. 1](#).

97. En ce qui concerne l'utilisation du Fonds spécial en Asie et Pacifique, le Conseil a été informé des progrès et des activités par les délégués de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Philippines, de la Thaïlande et de l'Indonésie.

98. En ce qui concerne la situation des parts non réclamées du Fonds spécial (Timor-Leste), le Secrétariat a indiqué que des contacts ont été établis récemment avec le coordinateur résident des Nations Unies dans le pays afin de faciliter le dialogue entre le pays et l'OIC et l'accès à la part du Fonds spécial qui lui revient.

99. Le Président du Conseil a remercié le Vice-Président du Comité de promotion et de développement des marchés pour son rapport et lui a exprimé sa gratitude pour sa coopération constante dans le travail de l'Organisation au cours des années.

100. Le Conseil a pris note du rapport sur la 24 <sup>e</sup> réunion du Comité de promotion et de développement des marchés.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Point 9.9 : Nouveaux projets et opportunités de financement**

101. Le Président du Comité des projets, M. K. G. Jagadeesha (Inde), a fait rapport sur la 23<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 4 octobre 2022 à Bogotá (Colombie). Le Président du Comité a informé les Membres que le Secrétariat avait fait rapport sur : i) les nouveaux projets et les opportunités de financement, notamment la finalisation du projet sur le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en Afrique visant à fournir des services de durabilité avec l'Agence autrichienne de développement (ADA), les discussions avec le Fonds commun pour les produits de base (FCPB) et la Banque mondiale ; et ii) les projets et activités en cours et récemment achevés, menés en partenariat avec Global Coffee Platform (GCP), AFREXIMBANK, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) et le Centre du commerce international (CCI). Il a conclu en mentionnant une proposition de projet sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du marché du café au Kenya par la création de débits du café dans les universités, soumise par la délégation du Kenya, dont le Secrétariat a pris note.

102. M. Carlos Moreno, représentant de la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), a identifié la pandémie de covid-19 et les catastrophes climatiques

naturelles comme étant deux des principaux défis affectant la production de café en Amérique centrale et a réitéré l'engagement de la BCIE à soutenir l'OIC et à travailler en coopération avec elle en faveur d'un secteur caféier durable.

103. M. Pedro Mendoza, Président de l'Institut du café du Honduras, a donné un bref aperçu des principaux résultats obtenus au niveau national et a encouragé tous les Membres à soutenir le travail de la Directrice exécutive.

104. Mme Kim Elena Ionescu, Cheffe de la durabilité et du développement des connaissances de l'Association des cafés de spécialité (SCA), a fait un exposé sur les activités menées par la SCA, en mettant l'accent sur les programmes d'éducation et de formation, tout en soulignant les différents partenariats qui pourraient être mis en place avec l'OIC et ses Membres.

105. Le délégué de la Côte d'Ivoire a remercié Mme Ionescu pour sa présentation et a exprimé son intérêt à poursuivre les discussions sur d'éventuels partenariats avec la SCA, tout en soulignant que la réunion annuelle de l'OIAC, qui se tiendra au Togo en novembre 2022, pourrait être une occasion précieuse d'identifier des synergies avec les pays producteurs africains.

106. Le délégué du Honduras a suggéré que l'OIC organise un concours international de cafés de spécialité pour les promouvoir et améliorer leur visibilité.

107. Le délégué du Mexique a souligné que la promotion d'un meilleur accès à l'éducation pour les producteurs serait essentielle pour les aider à comprendre la valeur réelle de leur produit afin qu'ils reçoivent une plus grande part du prix final et augmentent leurs revenus.

<p>108. Le Conseil a pris note du rapport sur la 23<sup>e</sup> réunion du Comité des projets et a approuvé la poursuite du développement d'une proposition de projet basée sur le concept soumis par la délégation du Kenya.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Point 9.10 : Rapport de la 53<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif du secteur privé**

109. Le Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), M. Anil Bhandari (Inde), a fait un rapport sur la 53<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 4 octobre 2022 à Bogotá (Colombie). Le Président a noté que les discussions de la réunion se sont principalement

concentrées sur deux sujets clés, à savoir l'intégration du secteur privé dans l'Accord de 2022 et la proposition de règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation.

110. En ce qui concerne l'intégration du secteur privé dans l'AIC de 2022, les Membres du CCSP ont exhorté l'Organisation à définir les modalités de l'adhésion en tant que Membre affilié et ont exprimé l'espoir qu'elles seraient communiquées avant la 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café et le Conseil en juillet 2023.

111. En ce qui concerne la proposition de règlement, le Président du Conseil a encouragé la Directrice exécutive à établir un dialogue avec les représentants des organisations, des organismes de produits et des gouvernements concernés, en rapport avec les produits touchés par le règlement de l'UE et autres règlements proposés et potentiels, afin d'élaborer une stratégie commune et de relever les défis potentiels qui se présentent au cours de ces processus.

112. Le Président du Conseil a remercié le Président du CCSP pour son rapport et lui a suggéré d'entamer des discussions avec la Directrice exécutive sur les modalités d'intégration du secteur privé et de la société civile dans l'AIC de 2022 afin que des recommandations à ce sujet puissent être présentées à la prochaine session du Conseil. Le Président a également recommandé de mandater la Directrice exécutive pour assister à des réunions avec d'autres organes et organisations de produits de base couvrant les produits inclus dans la proposition de règlement de l'UE sur les produits zéro déforestation.

113. Le Conseil a pris note du rapport sur la 53 <sup>e</sup> réunion du Comité consultatif du secteur privé.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Point 10 :**                    **Bureaux et comités**

**Point 10.1 :**                **Président et vice-président et composition des comités**

114. La Directrice exécutive a noté qu'à l'entrée en vigueur de l'AIC de 2022, la structure de gouvernance de l'Organisation sera rationalisée et comprendra deux comités seulement, le Comité des finances et de l'administration (CFA) et le nouveau Comité économique, ce dernier intégrant tous les comités techniques existants conformément aux dispositions de l'AIC de 2007. À la lumière de ce qui précède et considérant que les comités techniques se sont déjà réunis cinq fois dans le cadre de réunions communes,

elle a fait part d'une proposition visant à nommer le président, le vice-président et les membres du CFA, puis un seul président et un seul vice-président pour les réunions communes des comités afin d'optimiser la charge de travail de l'Organisation pendant la période de transition entre l'AIC de 2007 et l'AIC de 2022.

115. En réponse à une question du délégué du Kenya, le Chef des opérations a fourni des précisions sur la structure de gouvernance de l'Organisation, notant que le Comité des statistiques, le Comité de promotion et de développement des marchés et le Comité des projets ont commencé à se réunir conjointement depuis l'apparition de la pandémie de covid-19 et le changement de mode des réunions de l'OIC qui en a résulté (qui est passé des réunions en personne aux réunions en ligne).

116. Les délégués du Brésil, de la Côte d'Ivoire, du Honduras, de la Colombie et de l'Union européenne ont exprimé leur appréciation de la proposition soumise par la Directrice exécutive et ont salué les efforts déployés pour rendre l'Organisation et ses travaux plus efficaces. Néanmoins, ils ont demandé plus de temps pour discuter de cette proposition et pour consulter les délégations au sein des groupes des exportateurs et des importateurs.

117. Le délégué de la Colombie a proposé que la composition actuelle de tous les comités soit maintenue jusqu'à la 135<sup>e</sup> session du Conseil international du Café, qui se tiendra en mars 2023, afin de donner aux porte-parole suffisamment de temps pour discuter avec les Membres et convenir des nominations à effectuer. Il a également suggéré que la Directrice exécutive diffuse en temps utile une proposition formelle contenant des informations sur la structure escomptée du comité mixte, qui sera ensuite examinée à la 135<sup>e</sup> session du Conseil.

118. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a soutenu la proposition du délégué de la Colombie.

119. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a également soutenu la proposition du délégué de la Colombie. Il a ensuite informé les Membres que la participation de l'Union européenne, du Japon, de la Norvège, de la Fédération de Russie et de la Suisse aux comités était confirmée également pour l'année caféière 2022/23.

120. Le Chef des opérations a noté que l'absence de nomination d'un président, d'un vice-président et de membres du CFA pour l'année caféière 2022/23 aurait une incidence sur l'application de l'Accord de 2007.

121. Mme Vera Espíndola (Mexique) et M. Zoltan Agai (Union européenne) ont présenté leur candidature pour couvrir, respectivement, les postes de président et de vice-président du CFA pour l'année caféière 2022/23.

122. Le Président du Conseil a encouragé les Membres à prendre contact avec les porte-parole des Membres exportateurs et des Membres importateurs afin de discuter de la composition des comités en temps utile, en préparation de la 135<sup>e</sup> session du Conseil .

123. Le Conseil a approuvé la nomination du président et du vice-président du CFA pour l'année caféière 2022/23 et la proposition de reconduire la composition actuelle du CFA et de tous les autres comités de l'OIC jusqu'à la 135<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.

**Point 10.2 :                   Président et vice-président du Conseil**

124. Le Président du Conseil a noté que, conformément aux dispositions de l'article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2022/23 doivent être élus parmi les représentants des Membres importateurs et des Membres exportateurs, respectivement.

125. Le délégué du Brésil, en sa qualité de porte-parole des Membres exportateurs, a proposé M. Enselme Gouthon (Togo) pour le poste de vice-président du Conseil international du Café pour l'année caféière 2022/23.

126. Le délégué de l'Union européenne, en sa qualité de porte-parole des Membres importateurs, a proposé M. Massimiliano Fabian (UE-Italie) pour le poste de président du Conseil international du Café pour l'année caféière 2022/23.

127. Le Conseil a élu M. Massimiliano Fabian (UE-Italie) à la présidence et M. Enselme Gouthon (Togo) à la vice-présidence du Conseil international du Café pour l'année caféière 2022/23.

128. Après de brèves déclarations du Président et du Vice-Président du Conseil international du Café pour l'année caféière 2022/23, les délégués se sont félicités de leur élection et leur ont souhaité plein succès dans leurs fonctions.

**Point 11 : Pouvoirs**

129. Le Chef des opérations a déclaré que les pouvoirs reçus avaient été jugés en bonne et due forme et a indiqué que le Secrétariat, conformément à sa pratique habituelle, publierait ultérieurement un rapport sur les pouvoirs et la liste des délégations ayant participé à la session du Conseil.

**Point 12 : Réunions futures**

130. Après l'approbation de la proposition de l'Inde concernant la Conférence mondiale du Café, la Directrice exécutive a soumis au Conseil, pour examen, les dates suivantes pour les réunions futures :

- 135<sup>e</sup> session du Conseil : 27-31 mars 2023, en ligne.
- 136<sup>e</sup> session du Conseil et 5<sup>e</sup> Conférence mondiale du Café : 10-15 juillet 2023, à Bangalore (Inde).
- Reprise de 136<sup>e</sup> session du Conseil : réunion d'une journée à une date à convenir en septembre 2023 pour approuver le budget administratif pour l'année caféière 2023/24, en ligne.

131. En outre, la Directrice exécutive a souligné une nouvelle fois que la 136<sup>e</sup> session du Conseil marquerait également le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation et a suggéré que les célébrations aient lieu à Bangalore (Inde).

132. La déléguée du Salvador a exprimé le souhait de son pays d'accueillir une future session du Conseil.

133. Le Conseil a approuvé les dates des futures réunions et la proposition du Salvador d'accueillir une prochaine session du Conseil.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



**Point 13 : Questions diverses**

134. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Séance de clôture**

135. La Directrice exécutive a annoncé que, pour se conformer aux dispositions de l'article 17.4) de l'Accord international de 2007 sur le Café, elle avait transféré la propriété de toutes ses biens caféiers à la plantation de café familiale à un membre de sa famille.

136. La Directrice exécutive a remis au Président sortant du Conseil, M. Romero-Martínez (Ambassadeur du Honduras), une distinction spéciale en reconnaissance de sa contribution aux travaux de l'Organisation internationale du Café et à la durabilité du secteur mondial du café. Au nom de l'Organisation, elle a remercié M. Romero-Martínez d'avoir assuré la présidence du Conseil international du Café pendant les années caféières 2015/16 et 2021/22, et pour le rôle majeur qu'il a joué dans les négociations en vue de l'approbation de l'AIC de 2022.

137. M. Romero-Martínez a remercié le Secrétariat, tous les précédents Directeurs exécutifs et les Membres de l'OIC avec lesquels il a travaillé, pour le soutien reçu dans l'exercice de ses fonctions au sein de l'Organisation.

138. Les délégués du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de l'Union européenne, du Mexique et du Pérou ont exprimé leur gratitude à M. Romero pour son dévouement et sa direction compétente.

139. Le délégué de la Colombie a exprimé sa gratitude à tous les Membres pour leur participation à la 134<sup>e</sup> session du Conseil en Colombie, malgré tous les défis que la pandémie de covid-19 a causés depuis 2020, et a remercié son équipe pour le soutien apporté.

140. La Directrice exécutive a remercié le Gouvernement et le peuple colombiens ainsi que la Fédération colombienne des caféiculteurs pour leur hospitalité et tous les efforts déployés pour assurer le succès de la 134<sup>e</sup> session du Conseil. Elle a également exprimé sa gratitude à l'équipe d'interprètes et au Secrétariat de l'OIC pour leur travail acharné.

141. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres de leur présence et a clos la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café.



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**ICC** Résolution 478

**F**

6 octobre 2022  
Original : anglais

Conseil international du Café  
134<sup>e</sup> session  
6 et 7 octobre 2022  
Bogotá (Colombie)

**Résolution numéro 478**

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE SÉANCE  
PLÉNIÈRE

**Signature de  
l'Accord international de 2022 sur le Café**

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil international du Café, à sa 133<sup>e</sup> session, le 9 juin 2022, a approuvé :

- La Résolution 476 portant adoption du texte de l'Accord international de 2022 sur le Café ;
- La Résolution 477 portant désignation de l'Organisation internationale du Café comme Dépositaire de l'Accord international de 2022 sur le Café ;
- L'ouverture à la signature de l'Accord de 2022 le 6 octobre 2022 (voir le document [ICC-133-6](#) - Décisions et Résolutions adoptées à la 133<sup>e</sup> session du Conseil international du Café) .

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT :

Que la 134<sup>e</sup> session du Conseil international du Café se tiendra à Bogotá (Colombie), les 6 et 7 octobre 2022.

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

DÉCIDE :

Que l'Accord international de 2022 sur le Café est ouvert à la signature à Bogotá (Colombie), hors du siège du Dépositaire (222 Gray's Inn Road, Londres WC1X 8HB), du 6 au 7 octobre 2022 et, par la suite, au siège du Dépositaire.